

Membres élus ayant voté :

Magali Batty, Sandrine Ballester, Lucie Bouvet, Jean-Luc Bret-Dibat, Nicole Cantisano, Hubert Delenne, Laure-Anna Guerini, Caudine Mélan, Maria Teresa Munoz-Sastre, Yoan Ségura, Natalène Séjourné

Membres invités au Conseil, en copie du vote électronique : Jeanne Kruck (directrice adjointe du Département), Karine Oger (secrétaire de Département)

Objet du vote électronique :

Capacités d'accueil, attendus, modalités et critères de sélection en master 2023-2024



A la dernière AG, en date du 6 octobre 2022, un échange a eu lieu autour des capacités d'accueil, attendus, modalités et critères de sélection en master 2023-2024. A été évoqué notamment les projections de la responsable du grade master par rapport à la mise en place de la plate-forme « trouver mon master ». Des reformulations de certains attendus et critères de sélection ont ensuite été proposées par des responsables de parcours afin de spécifier les attentes. Pour laisser aux collègues plus de temps pour réfléchir à ces questions en équipe pédagogique, le vote a été reporté.

Les documents revus ont été envoyés aux membres élus du conseil pour les 4 parcours rattachés au Département (mention psychologie clinique, psycho pathologie, psychologie de la santé) et pour le parcours PEPSCO rattaché à quatre Départements. Les modalités habituelles de vote ont été rappelé pour chaque point du vote : NPPV – Abs – CONTRE – POUR

Le résultat des votes électroniques séparés sur les capacités d'accueil, attendus, modalités et critères de sélection ont été:

Votants 11	NPPV 0	ABS 0	CONTRE 0	POUR 11
-------------------	---------------	--------------	-----------------	----------------

L'ensemble des propositions mises au vote a été approuvé à l'unanimité.



RD établi par Claudine Mélan, 19.10.2022

La Directrice –
Département Psychopathologie clinique,
psychologie de la santé, neurosciences